



Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 01 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 08 février 2024

FINANCES ET FISCALITÉ - PRISE EN COMPTE DE LA LIQUIDATION DE LA SAEML NIORT TERMINAL AVEC REPRISE DES PROVISIONS CONSTITUÉES

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Fabrice BARREAULT, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Dominique SIX, Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Valérie VOLLAND, Ségolène BARDET à Gérard LEFEVRE, Daniel BAUDOIN à Alain CANTEAU, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à Olivier D'ARAUJO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Sophia MARC à Johann SPITZ, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Nicolas ROBIN à Eric PERSAIS, Philippe TERRASSIN à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Rose-Marie NIETO, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Guillaume JUIN, Mélina TACHE.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU JEUDI 8 FÉVRIER 2024

FINANCES ET FISCALITÉ - PRISE EN COMPTE DE LA LIQUIDATION DE LA SAEML NIORT TERMINAL AVEC REPRISE DES PROVISIONS CONSTITUÉES

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2,

Vu le plan comptable général et l'instruction comptable M57,

Vu la délibération du conseil d'agglomération n° C52-11-2017 du 20 novembre 2017 relative à la prise de participation au capital de la société d'économie mixte « Niort Terminal Promotion »,

Vu les délibérations n°C05-12-2021 du 13 décembre 2021 et n° C13-11-2022 du 14 novembre 2022 relatives à la constitution d'une provision pour dépréciation des éléments financiers,

Vu la délibération n° C75-09-2022 du 26 septembre 2022 relative à la demande de dissolution amiable anticipée de la société d'économie mixte « Niort Terminal Promotion »,

Vu la liquidation judiciaire de la société d'économie mixte Niort Terminal Promotion prononcée en date du 30 novembre 2023,

La CAN a adopté par délibération du 20 novembre 2017 une prise de participation au capital de la SAEML Niort Terminal Promotion qui assure la gestion de trois installations de terminaux embranchés (ITE) dont la plateforme multimodale de St Florent à Niort. Le montant de cet apport s'élevait à 2 359 900 €.

Cet investissement s'inscrivait dans la perspective d'une mutation du transport de marchandises de la route vers le rail.

Cependant, de nombreux événements ont empêché la réalisation du plan de charges prévu initialement : augmentation des redevances ferroviaires, grèves dans les transports, crise sanitaire, défaillance de l'opérateur (Modal Ouest).

Le manque d'activités, de chiffres d'affaires, constatés par l'exploitant, au regard des charges, principalement le loyer qui est la contrepartie de l'emprunt contracté pour aménager les infrastructures, a eu pour conséquence de réduire les capitaux propres.

La CAN et les deux principaux autres partenaires institutionnels (CCI et CC HVDS) ont sollicité une liquidation amiable de la SAEML.

Celle-ci a été prononcée en date du 30 novembre 2023, une part du capital d'un montant de 99 116 € va être reversé à la CAN. La perte en capital pour la CAN s'élève donc à 2 260 784 €.

De manière prudentielle, et afin de tenir compte du risque financier, la CAN, par délibérations du 13 décembre 2021 puis du 14 novembre 2022, avait décidé de constituer une provision pour risque de dépréciation des éléments financiers par écritures semi-budgétaires au chapitre 68.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Acte la liquidation de la SAEML Niort Terminal Promotion ;
- Acte le versement de la part du capital restant au bénéfice de la CAN d'un montant de 99 116 € ;
- Acte la perte en capital pour la CAN d'un montant de 2 260 784 € et autorise l'enregistrement de l'ensemble des écritures comptables et patrimoniales ;
- Autorise la reprise de la provision pour risque de dépréciation des éléments financiers de 2 359 900 € ;
- Autorise le Président, ou Vice-Président Délégué, à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué